



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N° 02/2013 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'ASPAIRE

du mercredi 12 juin 2013, à 18 h 30, à Mont-sur-Rolle

M. Pierre-François Charmillot, Président, ouvre la séance et remercie la commune de Mont-sur-Rolle de nous recevoir dans ses murs.

1. Appel

31 délégués et suppléants (11 fixes et 20 variables) sur 36 sont présents.

Se sont excusés :

Délégués fixes :

M. Roger-Michel Blanchard (remplacé par Mme Malou Pernet)
Mme Joëlle Sala Ramu (remplacée par Mme Florence Pernet)
M. Thierry Dubois (pas de suppléant)
M. Charles Muller (remplacé par M. Agrippino Cardello)
M. Cédric Echenard (remplacé par Mme Françoise Tecon Hebeisen)
Mme Marlyse Dentan (remplacée par M. Daniel Emery dès son assermentation)

Délégués variables :

M. Jean-Daniel Dreyfuss (pas de suppléant)
M. Luc Pellet (remplacé par M. Claude Seiler)
M. Carmelo Nicolo (pas de suppléant)
M. Laurent Schatzmann (pas de suppléant)
Mme Pascale Vollenweider (remplacée par M. Giorgio Micello)
Mme Valérie Blanchard (remplacée par Mme Mélanie Berthet)

Absente :

Mme Sophie Colomer Widmer (pas de suppléant)

2. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2013.

Remarques de Mme Joséphine Byrne Garelli :

Page 2, chiffre 7, 7ème alinéa : il est fait mention de l'article 63a de la LEO. En fait, il s'agit de l'article 63a de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003.

Page 3, chiffre 8, avant-dernier alinéa : la différence de coût entre les deux variantes d'escaliers se monte à Fr. 140'000.-, montant qui n'était pas connu lors de la séance du 13.02.2013.

Ce compte rendu n'amenant aucune autre remarque ou modification, il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

4. Assermentation d'un délégué du Conseil intercommunal

M. le Président procède à l'assermentation de M. Daniel Emery, délégué fixe suppléant de la commune de Tartegnin.

5. Communications du Président

- Suite à la démission de M. Serge Lalancette, le législatif de la commune d'Essertines-sur-Rolle a nommé M. Jean-Daniel Dreyfuss comme délégué variable. Il est excusé pour cette séance et sera assermenté ultérieurement.
- La prochaine séance est fixée au mercredi 11 septembre 2013, à 18 h 30, à Perroy.

6. Communications du CODIR

- Informe de la signature avec le Syndic de Gilly des documents pour la mise à l'enquête du collège de ce village. Ce projet avance au rythme prévu et, s'il n'y a pas de difficultés lors de la mise à l'enquête, les classes seront à disposition des élèves pour la rentrée 2014.
- Dans un premier temps, le plafond d'endettement de l'ASPAIRE a été fixé à 20 mio. Ce chiffre devait correspondre aux réfections du Martinet et à la construction du collège de Gilly. A terme, ces deux chantiers vont dépasser la somme ci-dessus. Le projet du Martinet D avance. Il est entre les mains de la Municipalité, qui va déposer un préavis auprès de son Conseil communal pour obtenir le crédit d'étude et le crédit de construction. La commune de Rolle souhaitait rester maître de l'ouvrage et propriétaire du Martinet D. Toutefois, vu l'ensemble des investissements à charge de la commune de Rolle, sa municipalité a souhaité que ce soit l'ASPAIRE qui finance la construction du Martinet D. De ce fait, le plafond d'endettement de l'association devra être augmenté de façon conséquente. Des tractations ont lieu entre les communes partenaires et le CODIR afin de trouver un mode de financement. Des projections sont en cours et le dossier devrait aboutir assez rapidement. Il appartiendra toutefois au Conseil intercommunal de prendre la décision et un préavis sera déposé. Il pourrait même s'agir d'un préavis urgent afin que la commission puisse statuer avant la séance du 11 septembre. Une modification du plafond d'endettement implique la validation par l'ensemble des législatifs des communes partenaires. Il est souhaitable que cette décision soit prise avant la fin de l'année.

7. Comptes et gestion de l'exercice 2012, préavis N° 03-2013 et rapport de la Commission gestion-finances.

M. Hubert Monnard donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR.

Mme Sandra Gordon, Présidente, lit les conclusions du rapport de la Commission gestion-finances, qui sont identiques à celles du préavis. Cette commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté par le CODIR, sous réserve des faits et documents qui n'auraient pas été portés à la connaissance des commissaires.

M. Michel Melly (concernant le point 3522, participation cantines) demande si l'ASPAIRE finance des repas.

M. Hubert Monnard renseigne que les parents s'acquittent des repas, mais que les frais de surveillance sont à charge de l'association.

M. Michel Melly (concernant le point 3011.1, traitement des concierges) demande si ces frais ne devraient pas être pris en charge par la commune de Rolle.

M. Hubert Monnard informe que, pour le secondaire, les concierges sont engagés par la commune de Rolle, et l'ASPAIRE paie l'intégralité des frais. Pour les futurs bâtiments scolaires, les concierges seront employés de l'ASPAIRE.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité moins un avis contraire :

1. d'approuver les comptes 2012 présentant un total de charges de Fr. 6'915'783.51 à répartir entre les différentes communes de l'ASPAIRE;
2. de donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2012;
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

8. Demande de crédits complémentaires au budget 2013, préavis N° 04-2013 et rapport de la Commission gestion-finances.

M. Hubert Monnard lit les conclusions du préavis du CODIR.

Mme Sandra Gordon, Présidente, lit les conclusions du rapport de la Commission gestion-finances, qui corroborent celles du préavis.

Mme Marie-Claire Conod Martinez s'interroge si le terme de secrétaire ou assistante de direction ne serait pas mieux adapté que celui de chef de projets. Elle demande également quel sera son mandat et la durée de celui-ci.

M. Hubert Monnard précise qu'il y a de nombreux projets en cours et qu'il y a lieu de déléguer une grande partie du travail effectué actuellement par les membres du CODIR. Il faut préparer les préavis et gérer les projets jusqu'à leur aboutissement. Le titre de chef de projets est parfaitement adapté à la fonction. Il y a du travail pour plusieurs années jusqu'à ce que tout soit mis en place.

M. Philippe Straub pense qu'il pourrait y avoir des doublons entre un chef de projets et un architecte. Cela pourrait éviter de payer des honoraires d'architecte si le travail est confié au chef de projets. Il y a lieu de fixer des directives dans le mandat de chacun.

M. Hubert Monnard précise qu'il n'est pas prévu que Mme Gonin s'implique dans les constructions. Le CODIR a une commission de construction qui est en contact avec les architectes et les constructeurs.

Mme Marie-Claire Conod Martinez demande sur quelle échelle de traitement le salaire a été calculé. S'agit-il de l'échelle du Canton de Vaud et de quelle classe ?

M. Hubert Monnard répond que ce sont les Ressources humaines de la commune de Rolle qui ont pris en compte les diplômes et l'expérience de Mme Gonin ainsi que le cahier des charges mis en place pour déterminer ce salaire en fonction de l'échelle des traitements de la commune de Rolle.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité moins deux abstentions :

1. D'accepter le présent préavis.
2. D'accepter la demande de crédits complémentaires pour l'augmentation du pourcentage de Mme Gonin jusqu'à fin juin 2013, avec effet rétroactif au 1er janvier, soit Fr. 11'000.- (salaire brut Fr. 10'100.- + charges sociales Fr. 900.-).
3. D'accepter la demande de crédits complémentaires pour l'engagement de Mme Gonin en tant que chef de projets à 80 % dès le 1er juillet 2013, soit Fr. 55'500.- (salaire brut Fr. 44'400.- + charges sociales Fr. 11'100.-).
4. D'accepter la demande de crédits complémentaires pour l'engagement de Mme Castellone à 30 % jusqu'à fin juin 2013, avec effet rétroactif depuis le 1er janvier 2013, soit Fr. 7'700.- (salaire brut Fr. 7'000.- + charges sociales Fr. 700.-).
5. D'accepter la demande de crédits complémentaires pour l'engagement d'une nouvelle secrétaire à 50 % dès le 1er juillet 2013, soit Fr. 26'300.- (salaire brut Fr. 21'000.- + charges sociales Fr. 5'300.-), **ce qui représente une demande de crédits complémentaires d'un montant total de Fr. 100'500.-.**

9. Election du Bureau du Conseil intercommunal (Président, Vice-Président, scrutateurs et scrutateurs suppléants).

M. le Président annonce que, hormis M. Michel Melly, scrutateur, tous les membres du Bureau acceptent un nouveau mandat.

Election du Président :

M. Pierre-François Charmillot se retire et cède la place à M. Bertrand Peter, Vice-Président, pour conduire cette élection. Ce dernier informe l'assemblée que le vote doit se faire aux bulletins secrets. Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Boris Wirrich propose de reconduire M. le Président Charmillot dans sa fonction, ce qui est entériné par les acclamations des délégués.

Election du Vice-Président :

M. Bertrand Peter est également reconduit dans sa fonction de Vice-Président.

Election des scrutateurs :

M. le Président annonce que M. Thierry Durand, actuellement suppléant, est candidat à la succession de M. Michel Melly et que Mme Viviane Subri est proposée comme suppléante. Il n'y a pas d'autres candidatures et ces deux personnes sont élues par acclamations, tout comme les autres membres du Bureau.

Pour l'année 2013-2014, le Bureau du Conseil intercommunal est formé comme suit :

Président : M. Pierre-François Charmillot, Rolle.
Vice-Président : M. Bertrand Peter, Rolle.
Scrutateurs : MM. Philippe Rosset, Rolle, et Thierry Durand, Mont-sur-Rolle
Scrutateurs suppléants : Mme Viviane Subri, Luins, et M. Philippe Straub, Vinzel.

10. Election de la Commission de gestion.

Les membres et suppléants de cette commission acceptent tous un nouveau mandat. M. Serge Lalancette ayant démissionné au cours de l'exercice, M. le Président Charmillot annonce que M. Samuel Dufour accepte de le remplacer. Il n'y pas d'autres postulants et M. Dufour est chaleureusement applaudi.

Pour l'année 2012-2013, la Commission de gestion se présente comme suit :

Présidente : Mme Sandra Gordon, Perroy
Membres : Mme Catherine Safi, Rolle
Mme Pascale Vollenweider, Rolle
M. Laurent Schatzmann, Rolle
M. Roger-Michel Blanchard, Bursinel
M. Philippe Straub, Vinzel
M. Samuel Dufour, Essertines-sur-Rolle
Suppléants : Mme Véronique Schneider, Perroy
M. Christian Hochstrasser, Rolle
Mme Anne Guisolan, Bursins

11. Présentation du projet de Gilly

M. Thierry Brüttsch, architecte, présente le second projet du collège de Gilly, le premier proposé en 2012 ayant suscité quelques oppositions. Le bâtiment scolaire devrait être à disposition des écoles pour la rentrée scolaire 2014 et la salle de gymnastique devrait être terminée pour la fin de l'année, pour autant qu'il n'y ait pas d'oppositions.

M. Thierry Vallat explique la stratégie mise en place pour mener de front les deux projets de l'ASPAIRE et la commune de Gilly, tant pour la mise à l'enquête, les appels d'offres et les priorités dans les constructions.

12. Divers et propositions individuelles.

M. Christian Hochstrasser est surpris que le problème de l'horaire continu ne soit pas à l'ordre du jour. Il félicite les personnes qui ont préparé le questionnaire transmis aux parents. Toutefois, il constate que certains d'entre eux se font du souci pour leur organisation privée.

M. Denys Jaquet répond que l'on a partiellement un horaire continu, puisque, durant la pause de midi à 14 heures, divers modules sont proposés aux élèves. Concernant l'horaire continu proprement dit, le CODIR s'est prononcé pour un report de mise en application tant que toutes les infrastructures indispensables à cette organisation ne sont pas disponibles. L'ouverture d'un restaurant scolaire a pris du retard suite au refus du législatif rollois. Dès la rentrée d'août, des modules supplémentaires seront à disposition avec la participation du COV ou d'entreprises privées, ainsi que les devoirs surveillés. La gratuité de ces derniers a été prolongée d'une année supplémentaire. Le retour des questionnaires démontre que la population est largement favorable à la journée continue. Le CODIR en est conscient et s'emploie à préparer ce large projet. Il y a lieu d'être patient. Il a fallu plusieurs années pour créer l'ASPAIRE et il y a une tension énorme aujourd'hui, car les besoins se font ressentir et tous les paramètres ne sont pas opérationnels.

M. Claude Seiler demande pourquoi le Conseil communal de Rolle a refusé le restaurant scolaire alors que c'est l'ASPAIRE qui va financer le Martinet E.

M. Hubert Monnard précise que l'ASPAIRE sera propriétaire du futur bâtiment E du Martinet, mais qu'il y a toujours le problème du plafond d'endettement qui fait que c'était la commune de Rolle qui était maître de l'ouvrage pour démarrer les travaux. L'ASPAIRE achèterait le bâtiment par la suite. Le plafond d'endettement ne sera pas augmenté avant la fin de l'année et actuellement aucune décision n'est prise pour le financement. A préciser que les associations de communes ne sont pas soumises aux droits de mutation lors de l'acquisition d'un bien immobilier d'une commune.

Mme Françoise Tecon relève qu'il y a collision de dates de séances entre les diverses associations intercommunales et souhaite une coordination entre les divers organes.

M. Le Président informe que les autres associations seront renseignées à l'avenir des dates de nos séances.

M. Philippe Straub, vu l'abandon du giratoire de Gilly, demande si un modérateur de trafic est prévu à cet endroit.

M. François Roch précise qu'il s'agit d'une route cantonale (route de l'Etraz) et communale (route de la Gare). Des modifications devraient être proposées par la commune de Gilly. La commission de construction désignée par l'ASPAIRE n'est pas habilitée à intervenir dans ce dossier.

M. Le Président remercie la commune de Mont-sur-Rolle pour l'apéritif servi au terme des débats.

La séance est levée à 20 h 05.

Pour le Bureau :

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-François Charmillot

Jean-Michel Dumartheray